

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 17 octobre 2012

à laquelle étaient présents :

Présidente de Séance : Mme Françoise TENENBAUM

Membres présents : (9) Mme BERNARD, M. BERTHIER, M. BON, M. EL HASSOUNI, Mme HERVIEU, Mme LECOMTE LE GRAND, Mme METGE, Mme OBRIOT, Mme TENENBAUM.

Membres excusés représentés : (4) M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM), M. BARRON (représenté par Mme BERNARD), Mme GINDRE, (représentée par M. BERTHIER), Mme REVEL (représentée par Mme METGE).

Membres excusés : (3) Mme GAUTHIÉ, M. GOUDEAU, Mme TOLLOT.

Date de convocation : 9 octobre 2012

Délibération n° : 58-2012

Objet : Association VIVARTIS – demande de subvention exceptionnelle

L'association VIVARTIS a été créée en 1987 par le trompettiste Thierry CAENS afin de permettre d'organiser et de développer des projets basés sur sa passion pour la popularisation et la démocratisation de la musique.

En tant qu'acteur culturel de la Ville de Dijon, l'association VIVARTIS, développe une action forte en mettant en place depuis 2010 divers ateliers d'éducation artistique et culturelle auprès des habitants du quartier de la Fontaine d'Ouche en partenariat étroit avec le centre social Fontaine d'Ouche.

Grâce au dispositif « Culture à la Frite » mené par l'association, des ateliers dans le domaine de la musique et du théâtre sont déclinés pour les enfants et les parents isolés du quartier.

3 ateliers se sont ouverts en 2011 :

- « Cornet à la Frite » : 10 enfants
- « Guitare à la Frite » : 8 enfants
- « Théâtre à la Frite » : 9 adultes.

Les objectifs de l'action sont de :

- faire le lien entre les enfants et les jeunes du quartier défavorisés et les représentants des institutions d'enseignements et de diffusions culturelles,
- introduire la musique classique dans les quartiers sensibles, la promouvoir et la faire découvrir à leurs habitants.

Ce projet « d'école ouverte », moins contraignante pour les jeunes, cherche à constituer une étape vers les écoles de musique et de théâtre malheureusement peu accessibles aux jeunes de quartiers défavorisés. Elle permet de relier les institutions à leur territoire et à leur population.

Aussi, l'association VIVARTIS sollicite le CCAS de Dijon pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 000 euros pour l'aider à financer cette action pour 2012 dont le coût prévisionnel s'élève à 2 819 €.

Par conséquent, les membres du Conseil d'Administration décident :

- d'approuver l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 000 euros (mille euros) à l'association VIVARTIS pour le dispositif « Culture à la Frite »,
- de dire que la somme sera prélevée sur le chapitre 67 nature 674.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

Finances : 1

Receveur Municipal : 2



Pour le Président et par délégation,
La Directrice Générale,

Nathalie POPADYAK

PUBLIÉ LE 18 OCT. 2012

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

24 OCT. 2012

